



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le jeudi 27 mai 2020 à 20 heures, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 21 mai 2021

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

19 membres étaient présents :

AUMONIER Élodie, BAREIL Malika, CAMPLO-ROBERT Hélène, CEREDE Maryse, DEVIGNOT Anne, DOITTAU Véronique, FABRE Jean-Luc, FERRAND Anne, GALINON Jérôme, GARRIGUES Françoise, GINESTET Éric, HENRY Georges, HOLLARD Solange, LAFFONT Jean-Claude, LION Frédérique, NICOLAS Mickaël, NICOLAS Pascal, PROUST Bernard, SOLA Jean-François.

Aucun membre absent ayant donné procuration.

Aucun membre absent.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2021

3. CONSEIL MUNICIPAL :

3.1/ Information du conseil municipal :

- Démission d'un conseiller
- Installation du nouveau conseiller
- Modification du tableau des élus

3.2/ Délibérations :

- a) Modification de la composition des commissions municipales
- b) Modification de la composition des commissions extra-municipales

4. PATRIMOINE :

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Mons et Toulouse Métropole

5. URBANISME :

Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire métropolitaine (AUAT)



6. FINANCES :

- a) Décision modification 1 sur le budget 2021
- b) Révision du taux d'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties

7. VIE DE VILLAGE :

- a) Convention Marathon des mots 2021 entre la commune de Mons et Toulouse Métropole
- b) Convention de partenariat entre la commune de Mons et l'institut médico-éducatif Autan Val fleuri
- c) Convention de partenariat entre la commune de Mons et la ville de Toulouse

8. RESSOURCES HUMAINES :

Remboursement de frais de formation professionnelle

9. INFORMATIONS DIVERSES :

- a) Annulation du PLUiH
- b) Nouveau centre de traitement des lixiviats à Drémil-Lafage
- c) Fermeture d'une classe de maternelle
- d) Obtention de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique
- e) Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021

Madame le maire ouvre la séance à 20h07 et procède à l'appel.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le maire propose comme secrétaire de séance Jean-François SOLA

VOTE : Unanimité

Madame le Maire présente l'ordre du jour de l'assemblée

2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2021

VOTE : Unanimité ; Mesdames Anne FERRAND et Anne DEVIGNOT, absentes lors de ce Conseil Municipal ne participent pas au vote

3. CONSEIL MUNICIPAL :

3.1/ Information du conseil municipal :

- **Démission d'un conseiller**
- **Installation du nouveau conseiller**
- **Modification du tableau des élus**

Suite à la démission de Madame Jeanine CAYLA notifiée le 10 mai 2021 et conformément à l'article L.270 du code électoral, qui prévoit que la réception de la lettre de démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, Madame Maryse CEREDÉ est élue conseillère municipale. Son mandat a débuté le 10 mai 2021. Un procès-verbal a été établi et communiqué au préfet



avec le nouveau tableau du conseil municipal. Elle est placée en dernier dans le tableau selon l'article L 2121-1 du CGCT qui prévoit que l'ordre du tableau est déterminé, « par ancienneté d'élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ».

3.2/ Délibérations :

a) Modification de la composition des commissions municipales

Suite à la démission d'un conseiller municipal et à l'élection d'un nouveau, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la démission de Madame Jeanine CAYLA en tant que membre de la commissions municipale « Enfance » ;
- de retenir la candidature en tant que membre de la commission municipale « Vie de village » de Madame Maryse CEREDE ;

VOTE : Unanimité

b) Modification de la composition des commissions extra-municipales

Suite à la nomination d'un nouveau conseiller municipal il est proposé de :

- retenir la candidature en tant que membre de la commission extra-municipale « Commerces de proximité » de Madame Maryse CEREDE,

VOTE : Unanimité

4. PATRIMOINE :

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Mons et Toulouse Métropole.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Cœur de village », la commune de Mons envisage de procéder à la restructuration et à l'extension de son groupe scolaire. En l'absence de compétence dans ce domaine, elle souhaiterait pouvoir profiter de l'expertise de la Métropole. La commune de Mons projette d'installer les 6 classes de l'école élémentaire dans un nouveau bâtiment, dans le prolongement des locaux de l'école maternelle en remplacement des locaux préfabriqués vieillissants qui accueilleraient jusqu'à présent l'école.

Il est prévu la construction d'un bâtiment de 810 m² de surface de plancher environ en R+1 de façon à accueillir l'école élémentaire avec le nouveau bureau de la directrice, la salle des professeurs, le nouveau hall d'accueil général du Groupe scolaire et les sanitaires nécessaires aux élémentaires et au personnel. Une grande salle plurivalente sera intégrée à cet équipement pour les activités des enfants mais sera conçue de telle façon qu'elle puisse également être accessible depuis l'extérieur, pour des activités associatives du Village en dehors des heures d'école et sans avoir à pénétrer dans l'enceinte du Groupe scolaire.

Pour se faire la commune de Mons prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage à Toulouse Métropole pour la création de cet équipement.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est fixée à la somme globale de 2 000 000 € HT soit 1 941 747,57 € HT hors rémunération du mandataire pour un montant estimé de travaux de 1 550 000 € HT (valeur mois Avril 2021).

VOTE : Unanimité

5. URBANISME :

Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire métropolitaine (AUAT).

L'AUAT est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Haute-Garonne, Toulouse Métropole, le SMEAT, Tisseo-collectivités et de nombreuses autres collectivités ou organisme d'intérêt collectif de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Financée par des fonds publics, l'association a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...).

Cette adhésion, qui s'inscrit dans un partenariat pluriannuel, permettra à la commune de Mons de bénéficier de cette ingénierie.

VOTE : Unanimité

6. FINANCES :

a) Décision modification 1 sur le budget 2021

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux il y a lieu d'ajouter une opération 33 : rénovation de la mairie.

Section d'investissement / Dépenses			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°1
Opération N° 32 / Rénovation énergétique de la salle des fêtes, tranche 1	126 000 €	21 000 €	105 000 €
Opération N° 33 / Rénovation énergétique de la mairie, tranche 1	0 €	21 000 €	21 000 €
Montant total des dépenses de la section d'investissement	126 000 €	0	126 000 €

VOTE : Unanimité

b) Révision du taux d'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La fiscalité directe locale est la principale source de recette pour la commune de Mons. Dans un contexte où les recettes diminuent et les dépenses augmentent, la commune souhaite maintenir malgré tout sa capacité d'investissement afin de maintenir la qualité des services et des équipements publics.

Face à ce constat il est donc proposé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40%



de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

VOTE : Unanimité

7. VIE DE VILLAGE :

a) Convention Marathon des mots 2021 entre la commune de Mons et Toulouse Métropole

L'association « Toulouse le Marathon du livre » propose un partenariat littéraire pour l'organisation de l'évènement « le Marathon des mots ».

Grâce à cette convention, Mons accueillera une lecture d'un extrait du roman Rumeurs d'Amérique écrit par Alain MABANCKOU, le mardi 29 juin 2021 à 19h30 sur le parvis de la Mairie. L'entrée sera libre et gratuite.

VOTE : Unanimité

b) Convention de partenariat entre la commune de Mons et l'institut médico-éducatif Autan Val fleuri

Dans le cadre du projet de réhabilitation et aménagement de la cabine téléphonique, située place de l'ancien presbytère, en boîte à livre, un partenariat va être mis en place entre la commune de Mons et l'institut médico-éducatif Autan Val-fleuri de Mons.

Les travaux seront réalisés entre juin et septembre 2021 sous forme d'ateliers réalisés par les patients de l'IME et encadrés par un éducateur spécialisé.

Pour les mener un budget prévisionnel entre 150 € et 200 € va être alloué.

VOTE : Unanimité

c) Convention de partenariat entre la commune de Mons et la ville de Toulouse

Toujours dans le cadre du projet de boîte à livre situé dans la cabine téléphonique de l'ancienne place du presbytère un partenariat va être mis en place entre la commune de Mons et la bibliothèque de Toulouse permettant à la ville de Toulouse de faire don à la commune de Mons de documents pour alimenter cette cabine.

VOTE : Unanimité

8. RESSOURCES HUMAINES :

Remboursement de frais de formation professionnelle

Dans un souci d'optimisation dans l'organisation des formations obligatoires et de rationalisation des coûts, il a été proposé de mutualiser certaines sessions de formations avec des communes avoisinantes et notamment la ville de Launaguet.

Par voie de conséquence, les sessions de formations organisées par chaque commune regroupent des agents des deux communes et donnent lieu à remboursement

Considérant que la commune de Launaguet a organisé les 26 et 27 avril 2021 une formation « Habilitation électrique » à laquelle un agent de la commune de Mons a



participé, cette dernière est tenue de rembourser la somme de 222 € à la commune de Launaguet.

VOTE : Unanimité

9. INFORMATIONS DIVERSES :

a) Annulation du PLUiH :

Par un jugement rendu le 30 mars 2021, le tribunal administratif a décidé d'annuler la délibération portant approbation du PLUiH en considérant notamment que l'analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles et la justification des objectifs de modération de cette consommation présentaient des insuffisances substantielles au regard des exigences du code de l'urbanisme.

A partir du 21 mai la commune de MONS repasse sous le POS (plan d'occupation des sols) approuvé le 1er Aout 2016.

Les permis de construire ou autorisations délivrées à ce jour ne sont pas remis en cause.

L'annulation du PLUiH remet en vigueur les 30 plans locaux d'urbanisme (PLU) et les 7 plans d'occupation des sols (POS) des communes.

Pour Mons, les principaux changements sont :

- le retour des surfaces minimales de terrains (1000m² minimum en zone d'assainissement collectif et 3000m² en zone d'assainissement autonome)
- le retour des COS, coefficient d'occupation des sols, qui limite la surface plancher sur un terrain
- la notion "d'annexe" définie au PLUiH comme étant un bâtiment de moins de 9m² et 2,50 m de hauteur disparaît, les constructions en limites séparatives sont à nouveau autorisées dès lors qu'elles respectent le POS.

b) Nouveau centre de traitement des lixiviats à Drémil Lafage

Un centre de traitement autonome va prochainement être inauguré sur la décharge de Drémil-Lafage. Il permettra au syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage de réaliser des économies non substantielles dans le traitement des lixiviats qui étaient au préalable stockés dans un bassin de rétention avant d'être pompés et transportés pour être traités sur un autre site.

c) Fermeture d'une classe de maternelle

La municipalité a été informée par courrier le 5 mars dernier de la fermeture d'une classe de maternelle au sein de notre école pour la prochaine rentrée scolaire.

Depuis, la mairie et les parents d'élèves délégués se sont activement mobilisés pour refuser cette fermeture.

Plusieurs courriers ont été échangés avec le directeur académique des services de l'éducation nationale. Nous avons finalement réussi à obtenir un rendez-vous le 5 mai : nous étions une délégation d'élus et de parents d'élèves délégués à nous être déplacés pour faire valoir nos arguments



La décision définitive est prévue dans les 15 jours à venir

d) Obtention de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique

Afin de procéder à l'isolation des plafonds et au changement de menuiseries extérieures de la mairie et de la salle des fêtes, la municipalité a obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 35% des dépenses engagées, dans le cadre du plan de relance, soit 35 501 €. Le conseil Départemental subventionnera le projet à la même hauteur, dans le cadre du contrat de territoire 2021.

e) Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021. Les bureaux seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

En raison du contexte épidémique, seuls 3 électeurs seront présents par bureau de vote. Chaque électeur est invité à apporter son stylo personnel. Les dispositions sanitaires seront appliquées : gel, distanciation, sens de circulation, désinfection régulière et port du masque obligatoire.

Exceptionnellement, chaque électeur pourra disposer de 2 procurations de vote, contre une seule habituellement. Le demandeur doit se rendre à la gendarmerie, muni de sa carte d'identité et fournir nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne à qui il donne procuration. La procédure est partiellement dématérialisée sur maprocuration.gouv.fr. Elle vous permet de préparer votre demande en ligne, vous devrez ensuite vous présenter à la Gendarmerie pour faire valider votre identité.

Clôture de la séance à 21h34.

Véronique DOFFEAU



Maire de Mons